



Problème construction piscine

Par Scr38

Bonjour,

Nous rencontrons un soucis avec notre piscine qui vient d'être construite.

En effet pour le projet nous avons fait appel à un pisciniste qui est venu accompagné d'un maçon (le pisciniste ayant son entreprise et le maçon ayant la sienne)

Nous avons demandé une piscine de 3x6 avec une hauteur ligne d'eau de 1.35m.

Nous avons exprimé cette demande (qui n'a jamais changée) lors du premier rendez vous durant lequel le pisciniste et le maçon étaient présents.

Il n'a jamais été stipulé que cela n'était pas possible techniquement.

D'ailleurs le devis du pisciniste stipule bien cela, le celui du maçon stipule 1.50m, toutefois n'étant pas du métier nous en avons déduis qu'il s'agissait de la hauteur de la structure et qu'il y aurait une dalle qui rehausserait le sol et nous amènerait aux 1,35m souhaités depuis le départ.

Un quiproquos n'était pour nous pas possible étant donné que nous en avons parlé avec les deux qui ont pris des notes lors du rendez vous.

La piscine vient d'être achevée et nous nous sommes aperçus que la ligne d'eau n'est pas à la bonne hauteur, elle est à 1,50m.

Pour le rectifier il faudrait re couler une dalle sur le fond, ajuster les marches, déposer et reposer le PVC.

Quel recours avons nous en tant que consommateur et maître d'ouvrage ? Étant donné que pour preuve le pisciniste avait bien noté les dimensions souhaitées sur son devis et que l'erreur vient du maçon, mais qui a bien fait figurer 1,50m sur son devis?

Le maçon ne veut rien faire au vu du coût pour lui pour réparer son erreur. Il nous indique que comme il a utilisé des blocs à brancher il n'aurait pas pu couler une dalle pour rehausser le sol. Que son devis correspond avec sa construction.

Nous ne sommes pas des professionnels donc nous ignorions cela.

Il s'est trompé sur la dimension souhaitée mais comment le prouver, hormis le devis du pisciniste qui fait foi?

Le pisciniste se décharge totalement, or il aurait également dû contrôler le devis du maçon qui est passé par lui, et contrôler les dimensions du support avant de faire sa pose.

Sachant que bien évidemment nous avons déjà réglé le maçon, vu que l'erreur a été constatée au remplissage de la piscine.

Merci par avance